

Jeudi 1^{er} décembre 2016

P8_TA(2016)0462

Accord UE-Tuvalu relatif à l'exemption de visa de court séjour ***

Résolution législative du Parlement européen du 1^{er} décembre 2016 sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne et les Tuvalu relatif à l'exemption de visa de court séjour (09764/2016– C8-0268/2016 — 2016/0100(NLE))

(Approbation)

(2018/C 224/42)

Le Parlement européen,

- vu le projet de décision du Conseil (09764/2016),
 - vu le projet d'accord entre l'Union européenne et les Tuvalu relatif à l'exemption de visa de court séjour (09760/2016),
 - vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 77, paragraphe 2, point a), et à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), v), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C8-0268/2016),
 - vu l'article 99, paragraphe 1, premier et troisième alinéas, et paragraphe 2, ainsi que l'article 108, paragraphe 7, de son règlement,
 - vu la recommandation de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A8-0333/2016),
1. donne son approbation à la conclusion de l'accord;
 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et aux Tuvalu.